

LÉCHELLE

INFORMATIONS MUNICIPALES 2019 N°1

LA MAIRIE



est ouverte les lundis et jeudis de 16h30 à 19h.

Tél. : 01 64 00 87 69 Fax : 01 64 00 86 39

Mail : mairie.lechelle@wanadoo.fr

Site Internet : www.lechelle77.fr

Facebook : [Léchelle77](https://www.facebook.com/Léchelle77)



ÉTAT CIVIL



Noces d'Or

Martine et Jean-Pierre COLLIGNON
3 rue du Marronnier
Plessis-Pigy
Le Samedi 21 juillet 2018



Décès

Thierry PÉRON
1 rue Denis
Plessis-Pigy
le 13 mars 2019

Noël DEGRAND
2 rue de la Gare
le 12 février 2019

INFORMATIONS

LES BONS GESTES

- ✓ Je sors mes poubelles la veille au soir du jour de ramassage et je les rentre rapidement pour ne pas les laisser sur la voie publique.
- ✓ Je dépose le verre et le papier dans les conteneurs des points d'apport volontaire.
- ✓ Si je suis dehors, j'utilise les poubelles mises à ma disposition à différents endroits de la commune.
- ✓ Si je promène mon chien, je le tiens en laisse, je ne le laisse pas faire pipi le long du mobilier urbain ou des poteaux et je ramasse ses déjections.
- ✓ Je ne roule pas trop vite, que je sois avec une voiture, une moto, un camion ou même un engin agricole.

LA NEIGE

Pour information, la commune passe avec la lame à neige dans toutes les rues et ruelles en privilégiant, pour des raisons de sécurité, le circuit du car scolaire.

Il appartient aux administrés de retirer la neige qui a pu s'accumuler devant leur entrée de propriété.

LES CHIENS

Afin d'éviter les problèmes avec le voisinage ou pire, une attaque de chien, merci de surveiller vos animaux, de vérifier leurs vaccinations, de vérifier la solidité de votre clôture afin d'empêcher toute divagation.

La mairie adhère à la SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales) et peut faire enlever tout animal errant.

LA FIBRE

Quelques familles se sont déjà raccordées et ça fonctionne !

A priori les grands opérateurs ne proposent pas encore d'offres sur notre village, mais cela devrait arriver.

Actuellement, vous pouvez vous renseigner auprès de :

-comcable : 09 69 36 01 20 ou

www.comcable.fr

-coriolis : 09 70 14 13 12 ou

www.coriolis.com/fibre

-k-net : 09 72 35 03 50 ou

www.k-net.fr

-nordnet : 3420 ou

www.nordnet.com

-ozone : 09 73 01 10 00 ou

www.ozone.net

-videofutur : 01 86 56 56 56 ou

www.videofutur.fr

-wibox : www.wibox.fr

L'ÉCOLE

Les enseignants, les parents d'élèves et les municipalités du RPI se mobilisent contre la fermeture d'une classe.



LES RALENTISSEURS

L'entreprise PAGOT a été choisie pour réaliser deux ralentisseurs rue de la Traconne.

LA REMORQUE DE LA MAIRIE

Pour vos déchets de taille d'arbres et arbustes, la remorque est toujours à la disposition des administrés sauf du 15 juin au 15 septembre.

(Il est important que vos déchets verts soient préparés avant de commander la remorque).

Merci de votre compréhension.

Contact : Martine Legrand 06 41 22 33 90.

INFORMATIONS

LÉCHELLE PROPRE

7 personnes ont participé à la matinée citoyenne organisée le 24 mars.
27 kg de débris ont été ramassés puis triés afin d'être recyclés.

Merci aux participants.

L'EAU, LE S2E 77

La compétence eau potable de la commune appartenait au syndicat « TransprEAUvinois », depuis le 1^{er} janvier 2019. Notre syndicat s'est rapproché du syndicat du Nord-Est 77 pour créer ensemble le S2E77 (Syndicat de l'Eau de l'Est Seine et Marne), ceci afin d'adapter le service de l'eau aux enjeux majeurs de l'eau potable (production, distribution et traitement). L'objectif du syndicat est de rendre un service optimal aux usagers au coût le plus juste.

Très prochainement, une information détaillée, émise par le S2E77, sera distribuée dans votre boîte aux lettres.

Pour information, un article se trouve dans le journal « Passerelles », distribué la semaine dernière.

LE COMITÉ DES FÊTES

Plus de 70 personnes ont participé à la soirée « couscous » organisée par le comité des fêtes le 30 mars 2019 (dont environ 30 personnes de la commune).

Malgré le changement d'heure, la fête a duré jusqu'au bout de la nuit.

Merci aux membres du comité des fêtes pour leur dévouement.

ENEDIS

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux

D'**Élagage – Abattage –**

Débroussaillage aux abords des réseaux HTA ET BT

Vont être entrepris sur le territoire de la commune.

Ces travaux sont pris en charge par ENEDIS Seine et Marne

Les déchets de coupe seront laissés aux propriétaires.

Travaux à partir D'avril 2019

Ces travaux ont été confiés par ENEDIS Seine et Marne

A l'entreprise **ARBEO**

Route de Frangy - 89160 LEZINNES

Vincent.loquet@groupe-tree.com / 06 27

34 19 37 / 03 86 75 16 94

Contact **ENEDIS** : 01 64 71 58 11

L'AFFOUAGE

La commune de LÉCHELLE envisage de proposer des lots de bois (affouage), à ses administrés.

L'exploitation forestière étant une activité dangereuse, la municipalité souhaite que les personnes intéressées aient un réel savoir-faire dans ce domaine.

*Si vous êtes intéressé par cette proposition, qui donc est à l'étude, merci de répondre à ce sondage exclusivement en vous présentant en mairie pendant les permanences, **au plus tard le 27 juin 2019.***



RAPPELS

Merci de tailler ou faire tailler vos haies ou toutes végétations qui débordent sur le domaine public, qui peuvent gêner le passage, qui touchent les fils de l'éclairage public ou ceux de la fibre.

Respectez les limitations de vitesse dans tout le village et dans les hameaux, quel que soit votre véhicule.

PENSEZ À NOS ENFANTS !

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Pour signaler une panne, notez le numéro figurant sur le poteau (par exemple TOU018) ainsi que son emplacement et transmettez ces deux renseignements soit à la mairie (01 64 00 87 69) soit aux employés communaux, soit aux conseillers municipaux.

La mairie de Léchelle n'est plus habilitée à délivrer les cartes d'identité et les passeports. Vous devez vous adresser à la mairie de Provins.

TOUS LES FEUX SONT INTERDITS. Il existe néanmoins une réglementation spécifique dans la commune pour les **feux de végétaux**.

Pour des motifs de sécurité et de tranquillité publique, nous rappelons que les feux de jardin sont réglementés. Nous rappelons également que les émissions de fumées, par leur importance et leur durée sont de nature à porter atteinte à la tranquillité publique.

Dans les zones d'habitations, le brûlage des déchets végétaux est interdit les jours ouvrables au-delà de 17 heures 30 et **toute la journée les dimanches et jours fériés**. Ces feux sont totalement interdits durant la période estivale **soit du 15 juin au 15 septembre inclus**.

Dans les zones d'habitations, il est interdit d'allumer des feux à moins de 10 mètres des habitations voisines et à moins de 10 mètres de la voie publique.

LE FRELON ASIATIQUE



Le frelon asiatique tue les abeilles ouvrières des ruches pour nourrir ses larves. Pour éviter la destruction de nos précieuses ruches et donc éviter tout risque pour la santé publique, il est important de bien le reconnaître et de faire intervenir des professionnels compétents.

Pour la sécurité de tous, prévenez rapidement la mairie (01 64 00 87 69) qui fera intervenir les spécialistes de la communauté de communes du Provinois pour détruire les frelons asiatiques.

AGENDA 2019

☞ DIMANCHE 21 AVRIL

La traditionnelle chasse aux œufs de Pâques aura lieu autour de l'église entre 10h et 12h. Cette chasse est réservée aux enfants de 1 à 11 ans habitant la commune.

☞ LUNDI 13 MAI

Depuis 34 ans, l'USEP organise à l'intention des élèves de cours moyens 2^{ème} année, une Ronde Cyclotouriste Départementale. Cette manifestation sportive se déroulera du 13 mai au 17 mai 2019.

Le départ est programmé à Sourduin le 13 mai et l'arrivée est envisagée, le 17 mai à Meaux pour le circuit A et à Blandy les Tours pour le circuit B.

A l'occasion de cette importante manifestation, 140 enfants accompagnés de leurs maîtres et de parents volontaires (30 adultes) passeront dans la commune la journée du : **Lundi 13 mai 2019 à Richebourg et Cormeron.**

☞ SAMEDI 25 MAI

La randonnée organisée au profit du Burkina Faso se déroulera cette année autour de Beauchery. En départs échelonnés entre 16h30 et 17h30, cette promenade,

d'une dizaine de kilomètres vous propose des arrêts gourmands de ferme en ferme.

Inscription obligatoire avant le vendredi 17 mai 2019

LA RANDONNEE AURA LIEU QUEL QUE SOIT LE TEMPS

Participation : Adulte : **18€ minimum** Enfant (moins de 12 ans) : **7€**



– Inscription et chèque à adresser à :

Denise BOUVRAIN
16, rue du Gué
Ecury
77560 – Louan/Villegruis/
Fontaine
jean.bouvrain@orange.fr
Tel: 01 64 00 80 21

OU

Françoise BOURDON 1,
Chemin Capitaine
La Queue aux bois
77560 Louan/Villegruis/
Fontaine
louis.bourdon@orange.fr
Tél: 01 64 00 83 04

☞ DIMANCHE 26 MAI

Élections européennes.

☞ SAMEDI 1^{ER} JUIN

L'A.F.L. (Association de Football Léchelloise) organise un tournoi à 7 – vétérans et seniors – sur le stade René Petitpas. Restauration rapide sur place.

☞ DIMANCHE 16 JUIN

La brocante aura lieu dès 6h du matin. L'emplacement est gratuit pour les habitants de la commune.

Inscrivez-vous au

01 64 00 87 69 (mairie)
ou au 01 64 00 85 71
(entre 18h et 21h) ou
au 06 41 22 33 90.

Une restauration rapide, assurée par L'A F L s'installera dans le local associatif situé devant le foyer rural.

La seconde brocante est prévue le 15 septembre dès 7h.

☞ DIMANCHE 16 JUIN

Fête communale : Tir, manège ainsi que structure gonflable seront présents pour ravir les enfants.

Pour profiter de tickets gratuits pour le tir ou le manège, les enfants de la commune âgés de 1 à 15 ans, ou leurs parents, sont invités à venir les retirer en mairie dès 16H30, le lundi 17 juin 2019.

DÉTENTE



LA FONDUE BRESSANE

Pour 4 personnes

4 escalopes de poulet (de Bresse)

1 jaune d'œuf battu

de la chapelure

Coupez la viande en dés.

Ensuite, chacun trempe la viande dans l'œuf, puis dans la chapelure et enfin dans l'huile chaude avant dégustation.

Bon appétit !



MAIRIE DE LÉCHELLE**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 MARS 2019**

présents : MM. Mmes PAGET G-J, LEMOT É, LEGRAND M, BONNIVARD A, MIRVAUX M-C, MICHEL H,
BONNY EBOUMBOU B, KALUZNY S, DAMANDE J-C, MICHEL B.
absents excusés : MM. Mmes VERRIER D, ANDRIEU J-L, BROUCK G, GUILLIER J, EL GHAZI B.
Secrétaire de séance Mme MIRVAUX M-C

Délibérations

- **APPROBATION du compte administratif 2018 de la commune :**
- Fonctionnement**
- | | | |
|--------------|--------------|-----------------------------------|
| ✓ Dépenses : | 331 676.66 € | |
| ✓ Recettes : | 403 695.62 € | Excédent de clôture : 72 018.96 € |
- Investissement**
- | | | |
|--------------|--------------|------------------------------------|
| ✓ Dépenses : | 150 590.22 € | |
| ✓ Recettes : | 560 786.01 € | Excédent de clôture : 410 195.79 € |
- **VOTE du compte de gestion 2018 de la commune.**
- **APPROBATION du compte administratif 2018 du budget de l'eau & assainissement :**
- Fonctionnement**
- | | | |
|--------------|-------------|------------------------------------|
| ✓ Dépenses : | 20 729.21 € | |
| ✓ Recettes : | 8 405.20 € | Déficit de clôture : - 12 324.01 € |
- Investissement**
- | | | |
|--------------|-------------|-----------------------------------|
| ✓ Dépenses : | 28 865.57 € | |
| ✓ Recettes : | 39 482.23 € | Excédent de clôture : 10 616.66 € |
- **VOTE du compte de gestion 2018 du budget de l'eau & assainissement.**
- **AFFECTATION du résultat de 2018 du budget de l'eau & assainissement :**
- | | |
|--|------------|
| - Excédent global cumulé au 31/12/2018 | 6 532.70 € |
| - Affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068) | 0.00 € |
| - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 6 532.70 € |
- **VOTE du budget général 2019 de la commune :**
- Le budget général de la commune est équilibré à 630 000 €
- | | |
|---------------------------------------|-----------|
| ▪ pour la section de fonctionnement à | 470 000 € |
| ▪ pour la section d'investissement à | 160 000 € |
- **VOTE du budget 2019 de l'assainissement :**
- Le budget général de la commune est équilibré à 16 500 €
- | | |
|---------------------------------------|---------|
| ▪ pour la section de fonctionnement à | 7 000 € |
| ▪ pour la section d'investissement à | 9 500 € |
- **VOTE des trois taxes locales pour 2019 :**
- Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux applicables aux bases d'imposition pour 2019 :
- | | |
|--------------------------|---------|
| ▪ Taxe d'habitation | 7.87 % |
| ▪ Taxe foncière | 12.35 % |
| ▪ Taxe foncière non bâti | 21.38 % |
- Total des ressources 138 697 € nécessaires et suffisantes à l'équilibre du budget 2019.
- **DEMANDE de subvention au titre des Fonds d'Équipements Rural (F.E.R.)**
- Un projet d'aménagement de sécurité routière, hameau de Richebourg, dont le coût prévisionnel s'élève à 79 662.00 € TTC est adopté et il est sollicité à ce titre une subvention F.E.R.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 28 mars 2019 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 28 mars 2019

Le Maire,